



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 23 JUILLET 2024

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 53  
Présents : 35  
Votants : 46

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 juillet à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 17 juillet 2024 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

**N° CC2024-06-06**

**OBJET :**  
**ADOPTION D'UN**  
**SCENARIO TRANSFERT**  
**COMPETENCE EAU**  
**POTABLE**

**Présents :** Jean-Yves ARNAUD ; Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Jacqueline DUBOISSET ; Laurent DUMAS ; Annelise DURON ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; Margaux PIQUELLE ; René POUILLE ; Valérie ROCHE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Odile SOULIER ; Jacques THOMAS

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration :** Jean-Claude BELLARD ayant donné procuration à Jean-Yves ARNAUD ; François BRUNET ayant donné procuration à Laurence ORIOL ; Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Sabine MICHEL ; Pierrette DAFFIX-RAY ayant donné procuration à Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Christian JOUHET ayant donné procuration à Valérie ROCHE ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Jacques LOUIS-FERANDON ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ; David SABY ayant donné procuration à Michel BANCAREL ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Bernard GRAND ;

**Excusés remplacés par le suppléant :** Sylvain DURIN remplacé par Gilles CHAMPOMIER ; Marie TARDIVAT remplacée par Alain DURIN ;

**Excusés :** Marc BEAUMONT ; Cédric BOILOT ; Didier BOURNAT ; Aurélie DEFRETIERE ; Claude DUBOSCLARD ; Robert DUBUIS ; Pascale JEAN ;

**Secrétaire :** Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

Le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy, modifiés suivant arrêté préfectoral du Puy-de-Dôme N°19-00340 du 13 mars 2019,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), qui prévoyait un transfert de compétences Eau potable et assainissement aux communautés de communes et communautés d'agglomération au 1er janvier 2020, les communautés urbaines et métropoles étant déjà compétentes,

**Vu** la loi n°2018-702, dite Ferrand Fesneau du 3 août 2018, prévoyant que les communautés de communes n'exerçant pas les compétences pouvaient reporter le transfert jusqu'au 1er janvier 2026, sous réserve de l'expression d'une minorité de blocage,

**Vu** les délibérations, intervenues avant le 26 juin 2019, de 31 des 34 Conseils municipaux du territoire du Pays de Saint-Eloy s'opposant à ce transfert de compétences,

**Vu** le transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de communes obligatoire au 1er janvier 2026 au plus tard ; Que ce transfert implique de prévoir ses modalités à l'appui d'une étude circonstanciée,

**Vu** la décision n°2022-09 du Président du Pays de Saint-Eloy, en date du 8 mars 2022, sur délégation du Conseil Communautaire, approuvant la réalisation d'une étude préalable et adoptant un budget prévisionnel et un plan de financement,

**Considérant** la présentation de la phase 2 de l'étude des cabinets FINANCE CONSULT, ASS ADALTYS et SETEC HYDRATEC, le 26/01/2024. Présentant les scénarii possibles concernant la gestion de l'eau potable pour les communes de Saint Maigner, Le Quartier, La Cellette, Saint Hilaire, Buissières-près-Pionsat, Roche d'Agoux, Vergheas, Biollet, Charensat, Château-sur-Cher, Saint-Maurice-Près-Pionsat

**Considérant** les 2 scénarii qui sont :

- Transférer la compétence eau potable de ces 11 communes au Syndicat Mixte Sioule et Morge pour au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Toutes les communes (excepté Pionsat jusqu'en 2030) seront alors adhérentes au syndicat.
- Conserver 2 périmètres avec d'un côté les communes adhérentes au syndicat Sioule et Morge et de l'autre une régie intercommunale ou une DSP pour les 11 communes restantes au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**AR Prefecture**

063-200072080-20240723-CC20240606-DE  
Reçu le 26/07/2024

**Considérant** les dernières réunions d'échanges avec les communes concernés, permettant de répondre à leurs interrogations et permettant également de dégager une préférence entre les scénarii possible

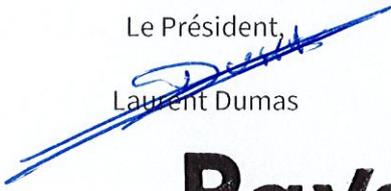
**Propose au Conseil Communautaire :**

- D'adopter le scénario « Transfert de la compétence au Syndicat Mixte Sioule et Morge ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

- Accepte cette proposition ;
- Charge M. le Président et le Directeur Général des Services de la publication et de l'exécution de cette délibération.

.....  
Fait et délibéré à la majorité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint-Eloy-les-Mines, le 23 juillet 2024.

Le Président,  
  
Laurent Dumas

**Pays**  
de  
**Saint-Eloy**  
communauté de communes

**AR Prefecture**

063-200072080-20240723-CC20240606-DE  
Reçu le 26/07/2024

